

République Française  
Département INDRE-ET-LOIRE  
**Commune de Villaines-les-Rochers**

## Séance du 29 Avril 2016

L'an deux mil seize et le vingt-neuf Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire.

**Présents** : Mme BERGEOT Marie-Annette, Maire,  
Mmes : BERON Céline, GIRAULT Florence, GUERINEAU Virginie, JAULIN Brigitte, LE CORNEC Josiane, MORIN Céline, ORY Fabienne,  
MM : BEAUSSEIN Paul, BROCHARD Franck, BRUYANT François, DE BOISSESON Vincent, MICHOT Yannick, MOIRIN Grégory,

**Absent (s) excusé (s)** : /

**Absent (s)** : M. BERTAUD Pierre,

**Représenté (s)** : /

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 22 Avril 2016

**Date d'affichage** : 22 Avril 2016

Le quorum étant atteint,

### **Désignation du secrétaire de séance**

Madame le Maire propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un des membres du Conseil Municipal qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de désigner Monsieur MOIRIN Grégory, qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal**

Madame le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal. Elle propose de bien vouloir en adopter le procès-verbal.

Le compte rendu de la séance précédente a été adopté après lecture, à l'unanimité des présents.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **Modification de l'ordre du jour du Conseil**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'ajouter le point supplémentaire suivant à l'ordre du jour :

Administration générale : Recrutement d'une personne en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le Service Espaces Verts

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordre du jour du Conseil Municipal du 29 avril 2016,

Vu la demande proposée par Madame le Maire,

Vu le caractère urgent et imprévisible de la demande,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE :

- de modifier l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2016, comme suit :

- d'ajouter la délibération relative au recrutement d'une personne en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le Service Espaces Verts.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Sécurité routière : Aménagement de la Route Départementale 57

Ecole : Acquisition de tableaux

Agence Postale Communale : Travaux d'aménagement

CCAS : Subventions de fonctionnement au CCAS pour 2016

Associations : Subventions de fonctionnement aux associations pour 2016

Assainissement : Diagnostic du réseau - Lancement de la consultation

Administration générale : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour

l'Agence Postale Communale

Administration générale : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le Service technique

Administration générale : Recrutement d'une personne en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le Service Espaces Verts

Administration générale : Recrutement d'un(e) chargé(e) de l'accueil et de la gestion administrative

Décision modificative n° 2016/01 : Ouvertures de crédits

## 1) 2016\_047 – Sécurité routière : Aménagement de la Route Départementale 57

Trois devis ont été reçus pour l'aménagement de sécurité routière de la rue principale : SARL Nicolas SIGNALISATION, Entreprise ESVIA, Société HELIOS Atlantique.

Des devis complémentaires de SARL Nicolas SIGNALISATION et de la Société HELIOS Atlantique sont parvenus avec des modifications ou l'ajout de résine. Le devis de l'Entreprise ESVIA est le plus complet.

Lecture et description des différents devis faite par Madame le Maire.

La proposition de l'Entreprise ESVIA au Conseil Municipal est jugée la plus sérieuse et économiquement la plus avantageuse. Un arbitrage du chaucidou de l'entrée de Villaines jusqu'au Club des Jeunes et de deux panneaux sera nécessaire pour respecter le budget initial.

### **Délibération**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal leur souhait de réaliser cette année, l'aménagement de sécurité routière de la Route Départementale RD 57 rue de la Galandière, rue des Marches et une partie de la rue des Caves Fortes et de la rue de l'Eglise.

Puis, elle présente les différentes propositions de devis sollicitées auprès des entreprises.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
- et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

**ACCEPTE** de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité routière de la Route Départementale RD 57 rue de la Galandière, rue des Marches et une partie de la rue des Caves Fortes et de la rue de l'Eglise,

**APPROUVE** le devis de l'Entreprise ESVIA, sans la réalisation du chaucidou rue des Caves Fortes,

**AUTORISE** Madame le Maire le devis et toutes les pièces administratives inhérentes à ces travaux.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0

## 2) 2016\_048 – Ecole : Acquisition de tableaux

Les Enseignantes ont besoin de 4 tableaux blancs pour servir d'écran. Les tableaux à craies faisant trop de poussière pour le vidéoprojecteur.

Un blanc classique, un spécial vidéoprojecteur et deux en liège pour la somme de 892,00 € HT soit 1 071,00 € TTC sur le budget investissement de la commune.

### Délibération

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la demande de Madame la Directrice du Groupe Scolaire Erik Orsenna concernant l'installation de tableaux dans les classes primaires compatibles avec un vidéoprojecteur.

Puis, elle donne la parole à Madame MORIN Céline, Deuxième Adjointe au Maire en charge de la Vie Sociale, pour présenter les devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- accepte d'acquérir deux tableaux blancs et deux tableaux en liège,
- approuve le devis de la MANUTAN COLLECTIVITES d'un montant de mille soixante-et-onze euros et quarante centimes hors taxe (1 071,40 € HT),
- autorise Madame le Maire à signer les devis et toutes les pièces administratives inhérentes à l'acquisition de ces tableaux.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

## 3) 2016\_049 – Agence Postale Communale : Travaux d'aménagement

Trois devis obtenus sur cinq entreprises contactées : MENUISERIE G. DUBOIS, SARL NORD SUD DECO et FRANCK BEUN HABITAT.

Monsieur MICHOT Yannick, Conseiller Délégué en charge des Bâtiments, donne lecture et décrit les travaux.

L'entreprise FRANCK BEUN HABITAT fait une proposition nettement plus élevée mais intègre la peinture. Les tarifs sont comparables hors peinture. La SARL NORD SUD DECO intègre aussi la peinture.

Une remarque concerne l'enchaînement des travaux des différentes entreprises pour le résultat fini. Il conviendrait de privilégier une entreprise qui ferait les travaux et les peintures.

Il semble problématique de réaliser la peinture en régie au regard de la planification.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la SARL NORD SUD DECO à l'unanimité et de demander à la MENUISERIE G. DUBOIS uniquement pour modifier le mobilier.

### **Délibération**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal leur souhait d'aménager l'Agence Postale Communale au sein du bâtiment de la Mairie.

Puis, elle présente les différentes propositions de devis sollicitées auprès des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- accepte de réaliser les travaux d'aménagement de l'Agence Postale Communale au sein du bâtiment de la Mairie
- approuve le devis de la SARL NORD SUD DECO d'un montant de quatre mille cent quarante-deux euros et vingt-deux centimes hors taxe (4 142,22 € HT),
- autorise Madame le Maire à signer les devis et toutes les pièces administratives inhérentes à ces travaux.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **4) 2016\_050 – CCAS : Subventions de fonctionnement au CCAS pour 2016**

Une subvention de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) 2016 de 1 000,00 € de 2015 est reconduite pour 2016.

### **Délibération**

Après exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de verser au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), une subvention de mille euros (1 000,00 €) pour 2016.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **5) 2016\_051 – Associations : Subventions de fonctionnement aux associations pour 2016**

Les montants des subventions de fonctionnement 2016 pour les associations sont maintenus à l'identique.

Une subvention pour l'Association La Plume de Mathilde de 184,00 € est ajoutée.

## Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

ARRETE ainsi qu'il suit la liste des subventions de fonctionnement allouées au titre de l'année 2016, aux associations de la commune et organismes divers :

Etoile Sportive Villainoise	600,00 €
Club des Jeunes	600,00 €
Comité des Fêtes	184,00 €
Le Temps de Vivre	184,00 €
Syndicat de Chasse	184,00 €
La Movalbourne	184,00 €
Association des Parents d'Elèves	184,00 €
Compagnons du Terroir	184,00 €
Association Sportive Villainoise	184,00 €
Les Amis de l'Eglise Saint-André	184,00 €
Association Cantoria	184,00 €
Infos Troglos	184,00 €
Bien Vivre En Pays Villainois	184,00 €
Coterie des Façonneurs du Noble Osier	184,00 €
Compagnie Extravague	184,00 €
La Brème de Sacheville	184,00 €
Vent de Galère	184,00 €
Calamity Country	184,00 €
Association Oh ! La Villaines	184,00 €
Association La Plume de Mathilde	184,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Ridellois	92,00 €
Basket-Club Azay/Cheillé	92,00 €
Judo-Club Ridellois	92,00 €
Gymnastique des Enfants d'Artannes	92,00 €
Prévention Routière Comité 37	92,00 €
S.P.A. Délégation Touraine	97,00 €
Comité Croix Rouge d'Azay-Le-Rideau	164,00 €
Resto-Relais du Cœur 37	164,00 €

soit un total de : 5 397,00 €

Les subventions seront versées sous réserve de présentation par les associations, des bilans financiers de fonctionnement.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **6) 2016\_052 – Assainissement : Diagnostic du réseau - Lancement de la consultation**

Suite aux demandes de devis réalisées précédemment, la seule offre parvenue étant d'un montant supérieur au seuil des marchés publics, la commune est dans l'obligation de lancer une consultation en procédure adaptée. Le dossier de consultation marché ne peut faire

l'objet d'une consultation en l'état puisqu'une réforme des marchés publics est intervenue depuis le mois d'avril dernier.

Il est nécessaire de modifier le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour relancer la consultation.

Monsieur BRUYANT François s'interroge sur le bienfondé du lancement de cette consultation.

Madame le Maire rappelle qu'elle est indispensable pour améliorer l'indice de connaissance patrimonial, pour bénéficier d'aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et dans le cadre du futur transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement à la future intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Délibération**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a déposé une demande de participation financière - Programme 2015 auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour une étude diagnostique de fonctionnement et schéma directeur du réseau d'assainissement puis elle donne la parole à Monsieur MOIRIN Grégory.

Monsieur MOIRIN Grégory précise que la consultation de prestataires lancée l'année dernière a été déclarée infructueuse vis-à-vis du budget prévisionnel de l'étude.

Puis, il présente le nouveau projet de cahier des charges pour lancer une consultation de prestataires sous forme de marché de travaux passé selon la procédure adaptée (en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics) pour une étude diagnostique de fonctionnement et schéma directeur du réseau d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de lancer une nouvelle consultation de prestataires pour une étude diagnostique de fonctionnement et schéma directeur du réseau d'assainissement.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **7) 2016\_053 – Administration générale : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'Agence Postale Communale**

La création d'un emploi saisonnier à temps non complet pour l'Agence Postale Communale pour le remplacement de l'agent pendant les vacances et à titre exceptionnel (maladie, arrêt), à raison de 20 h 00 hebdomadaires dont trois semaines jusqu'en août prochain est nécessaire.

Le remplacement n'est pas aisé. Cela sera facilité par le transfert de l'Agence Postale Communale à la Mairie.

## Délibération

(En application de l'article 3 – 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir à l'Agence Postale Communale ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE

Par principe le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent chargé de la gestion de l'Agence Postale Communale à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures lors des périodes de congés.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **8) 2016\_054 – Administration générale : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le Service technique**

L'activité des Espaces Verts nécessite le recrutement d'un emploi saisonnier à temps non complet aux services techniques. Deux solutions sont envisageables :

- c) Mi-temps en mai et juin + juillet et août à temps plein soit trois mois et 6 092,00 €.
- d) Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) sur un an pas plus cher : 60 % de financement pour 20 h 00 par semaine pour 14 000,00 € donc reste à charge de 5 280,00 €.

Une personne éligible au Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et disposant du code de la route, a été rencontrée.

Il serait possible d'annualiser son temps de travail pour assurer le remplacement du personnel communal. Possibilité de formations.

La personne serait recrutée dans un premier temps en Contrat à Durée Déterminée de quinze jours (à un mois) en période d'essai, le temps nécessaire pour monter le dossier du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

### **Délibération**

(En application de l'article 3 – 2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Le Conseil Municipal ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir, au sein des services techniques, pour l'entretien des espaces verts pour la saison estivale ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ;

### **DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, au sein des services techniques du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 31 août 2016 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent en charges de l'entretien des espaces verts à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 h 30 durant deux mois puis à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**9) 2016\_055 – Administration générale : Recrutement d'une personne en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le Service Espaces Verts**

**Délibération**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de recruter une personne en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le Service Espaces Verts.

Puis, elle présente le principe d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte de lancer la procédure de recrutement d'un Agent d'entretien en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le Service Espaces Verts ainsi qu'une publication d'offre d'emploi auprès des services de Pôle Emploi, selon des dispositions suivantes :

- Salaire : selon le dispositif du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)
- Durée hebdomadaire : 20 h 00 annualisées
- Durée du contrat de travail : 6 à 12 mois

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**10) 2016\_056 – Administration générale : Recrutement d'un(e) chargé(e) de l'accueil et de la gestion administrative**

Le recrutement d'un agent en charge de l'accueil est examiné.

Le souhait du personnel est à minima 14 h 00 hebdomadaires voire 17 h 30 avec le vendredi après-midi.

La délibération prise sur 21 h 00 doit donc être modifiée.

Après échanges, le choix se porte sur 14 h 00 hebdomadaires. La difficulté sera de trouver une personne intéressée par ce volume horaire et le fait que ce soient principalement des matinées.

Un contrat pour vacance de poste sous forme contractuelle peut être fait sur un an puis devra évoluer en poste de titulaire.

Le coût du poste chargé sur un an est de 9750,00 €.

Un choix doit être fait au regard de l'excédent de Dotation de Solidarité Rurale de 9 800,00 € : soit le Conseil Municipal l'attribue au fonctionnement pour le secrétariat, soit à l'investissement sur les projets qui ont fait l'objet d'un arbitrage.

Le choix est fait sur le recrutement pour le secrétariat car il y a nécessité de maintenir une aide sur l'accueil et vu le nombre de dossiers en cours sur la commune. Le volume horaire passe de 21 h 00 à 14 h 00 mais une aide équivalente à la baisse d'heures sera

apportée par l'agent en charge de la gestion de l'Agence Postale Communale (APC) quand l'Agence Postale Communale (APC) sera transférée à la Mairie.

### **Délibération**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération n° 2015\_071 en date du 25 septembre 2015, concernant le recrutement d'un(e) Chargé(e) de l'accueil et de la gestion administrative.

Puis, elle propose de recruter une personne à 14 h 00 par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- accepte de lancer la procédure de recrutement d'un(e) Chargé(e) de l'accueil et de la gestion administrative ainsi qu'une publication d'offre d'emploi auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

- autorise Madame le Maire à recruter une personne contractuellement le temps du recrutement.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **11) 2016\_057 – Décision modificative n° 2016/01 : Ouvertures de crédits**

La baisse des Dotations de l'Etat a été estimée à 8 % dans le budget prévisionnel.

L'attribution est connue. Elle se traduit par une augmentation de 9 800,00 € sur le prévisionnel.

La baisse de dotations est donc plus faible que celle prévue.

La somme est affectée aux charges de personnel pour financer le poste d'accueil qui avait été arbitré lors de l'établissement du budget, selon les priorités alors définies.

L'évolution à la baisse des attributions de compensation (rattrapage sur 2015 et baisse de fréquentation des crèches) va permettre de financer les investissements priorités.

### **Délibération**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certaines dotations de l'Etat ont été supérieures aux prévisions budgétaires et propose d'en inscrire aux comptes du Budget Principal en effectuant les ouvertures de crédits suivantes :

#### **Fonctionnement**

#### **Dépenses**

Compte 6413 R	Personnel non titulaire	6 500,00 €
---------------	-------------------------	------------

Recettes

Compte 74121 R      Dotation de solidarité Rurale      6 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve les ouvertures de crédits indiqués ci-dessus.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**Informations diverses :**

SDCI

Un point rapide est effectué sur l'avancement du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.